

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Nadia Dumas**

<https://www.cadre21.org/membres/fa16a90c0f1ad017ddb12467>

Date d'obtention : 2023-12-22 19:54:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que les intervenants scolaires sont des acteurs de premier plan lorsqu'une situation de sextage est dénoncée par un élève de leur école. Ils agissent en regard de leurs devoirs et obligations prévues à la LIP et à la Loi sur l'enseignement et non pas des mandataires du service de police. Je retiens également qu'avec la méthode d'intervention Sexto, il y a un encadrement et uniformisation des interventions, une prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués dans la situation tout en offrant une limitation de la propagation des vidéos et/ou photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'apporter de meilleures connaissances sur le sujet. Bien que je suis outillé avec ce genre de cas par mon bagage professionnel, je trouve très pertinent d'avoir la marche à suivre exacte afin d'être en mesure d'intervenir de la bonne manière.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer qu'aucun élève ne me présente le contenu (chose que j'ai toujours respectée), puisque je comprends les enjeux reliés au Code criminel, cependant je vais tout de même en faire la prévention afin de maximiser les chances de ne pas aggraver la situation. Par le fait même, m'assurer que moi et mes collègues suivons adéquatement les procédures prescrites.